



La nationalité Française par decret

Par **geniusofpoetry**, le **13/01/2013** à **14:26**

J'ai envoyer à plusieurs reprise des demande de naturalisation au Consulat de France en Tunisie , du fait que je n'ai pas reçu de réponse , j'ai envoyer mon dossier au Ministère des affaires Europeene à Paris , ils m'ont répondu ; que je devais adresser ma demande au Consulat de France en Tunisie .

Je suis né en France j'ai vécu 7 ans en France avant d'avoir l'age de 11 ans , j'ai poursuivis mes études maternel primaire et secondaire en France et dans des lycée de mission Française en Tunisie, pendant 6 ans et en Italie de meme pendant 6 an. Je suis retourné en France en 1999 à l'age de 20 ans , j'ai eu un titre de séjour en 2004 avec une carte vital . J'ai quitter la France par accident en juillet 2005 , dufait que je ne savais pas comment renouveler mon titre de sejour , plusqu'il a expirer alors que j'étais en Tunisie je suis en Tunisie , un Pays étranger dont je ne parle pas la langue Arabe ,je ne lis pas l'Arabe , j'ai trouver un passe temps ,le tele service délocalisé en Tunisie . Que dois -je faire pour retourner en France chez mon frère ,et ma soeur qui elle ,a la nationalité Française ?